

ment qui était loin d'être facile. Le rapprochement des administrations de la Région wallonne, de la Cocof et de la Communauté française poursuit l'objectif d'unifier nos relations internationales. Je vous adresse mes félicitations, madame la ministre, votre patience, celle de votre cabinet et de votre administration ont porté leurs fruits.

Le groupe cdH se réjouit de la volonté de cohérence de la politique extérieure et de la mise en commun des moyens d'actions des administrations de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Cocof. Cette cohérence se voit ainsi consacrée par un accord de coopération qui donne une meilleure visibilité aux institutions francophones à l'étranger et simplifie le service aux usagers.

Même si le terme « fusion » a longtemps été utilisé et restera probablement dans l'histoire de l'administration, le groupe cdH tient à rappeler que chaque entité conserve sa capacité d'action et sa visibilité internationale propre et que, de toute façon, la fusion existait dans les faits depuis près de dix ans.

La fusion prenait également en compte le facteur des ressources humaines. Les syndicats ont été consultés et vous nous avez dit l'accueil favorable réservé à ce texte qui maintient les droits individuels des statutaires et des contractuels.

Bien sûr, cette fusion a un coût, justifié. J'ai noté que les échelles barémiques des fonctionnaires de la Communauté française avaient été alignés sur ceux de la Région wallonne et que le régime des pensions des agents de la Région wallonne avait été modifié.

Le coût de la fusion a d'ores et déjà été inscrit au budget 2008. Il sera pratiquement indolore pour l'ensemble du budget des voies et moyens de la Communauté française. Les moyens disponibles pour les actions sont préservés, ce qui est une bonne chose. Vous avez également annoncé que les économies avaient un caractère structurel. Il était important de le souligner.

Je voudrais répéter ici qu'il faut faire une distinction entre les relations internationales et le commerce extérieur. Même si certains ont évoqué le rapprochement avec l'Awex, il me semble sage d'avoir distingué les deux éléments. Un ministre des Relations internationales n'est pas un ministre du Commerce extérieur et vice-versa. Ce sont deux fonctions totalement distinctes même si l'accord de coopération prévoit que le premier mandat d'administrateur général peut être attribué à la personne qui exerce la fonction de commissaire général au Commissariat général aux re-

lations internationales et de directeur général de la Direction générale des relations extérieures du ministère de la Région wallonne. C'est probablement une question de personne qui a guidé ce choix, mais ce n'est que temporaire. À l'avenir, les deux fonctions seront distinctes.

Enfin, si cette fusion constitue une étape importante, c'est avant tout l'occasion de donner un nouvel élan aux relations internationales de nos deux, voire trois entités. En tant qu'ancien ministre des Relations internationales de la Communauté, permettez-moi de vous dire combien j'ai toujours tenu – comme vous d'ailleurs – à défendre les compétences de la Communauté en relations internationales, à un moment où certains évoquaient purement et simplement leur suppression ainsi que celle de l'organisme. Il m'a toujours semblé que l'implication de la Communauté française dans le secteur multinational – pensons notamment à la Francophonie –, contribuait aux relations de la Communauté française et de la Région wallonne. Au nom de mon groupe et en mon nom personnel, madame la ministre, je tiens à vous féliciter du travail accompli et de l'aboutissement de ce dossier.

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je tiens à intervenir dans la discussion de ce projet de décret qui est très important pour le groupe MR, mais également pour moi-même, Bruxelloise siégeant à la Communauté française. C'est la première fois que l'on voit deux administrations de la Région wallonne et de la Communauté française collaborer physiquement dans une politique à long terme qui a commencé il y a déjà plusieurs années. On est arrivé à une sorte de fusion de deux administrations pour créer une entité commune. Ce pas est très important dans le débat institutionnel entre francophones.

Cette politique commune pourrait fournir un exemple pour d'autres matières. À cet égard, je voudrais citer la politique des personnes handicapées qui fut transférée de la Communauté française vers la Région wallonne et la Cocof. Dans ce cadre, un rapprochement des deux administrations serait profitable aux personnes dépendant de ces institutions.

Je voudrais aussi intervenir sur le rôle de Bruxelles. Même si la Région bruxelloise n'est actuellement pas partie prenante, il me semble que l'appellation Wallonie-Bruxelles International implique Bruxelles et son rayonnement international. Il est un fait que Bruxelles est parfois mieux connue que la Belgique.

J'insiste également pour que nous ayons un maximum de contacts avec la Commission communautaire française et nous y reviendrons lorsque l'accord de coopération sera discuté en commission à la Cocof. Cette petite administration se charge encore actuellement des relations internationales mais elle pourrait confier ces prérogatives à Wallonie-Bruxelles International. Nous devrions aussi avoir un maximum de contacts avec la Région bruxelloise, même si elle n'est pas partie prenante à la création de cette institution. En effet la Région bruxelloise pourrait développer de nombreux projets avec Wallonie-Bruxelles International.

Je terminerai avec la suggestion formulée en commission d'intégrer à la nouvelle entité le secteur du tourisme, qui dépend de la Cocof et de la Région wallonne. Créer un maximum de liens entre cette nouvelle entité et les organismes compétents dans ce domaine témoignerait d'une politique positive.

M. le président. – La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand (ECOLO). – Je remercie Mme Jamoulle de son excellent rapport. Écolo se réjouit de l'arrivée de ce projet de décret en séance plénière car, si les moyens sont limités, ils ne sont pas nuls. Nous connaissons les défis du développement, de la coopération et des relations internationales. Faire le mieux possible avec les budgets disponibles implique davantage de cohérence, de synergie et d'économies d'échelle. Cette étape importante était devenue incontournable.

Beaucoup d'entre nous sont aussi des élus locaux et nous devons veiller à ce que les synergies atteignent ce niveau de responsabilité. La Ville de Liège, par exemple, aide la Ville de Lubumbashi pour l'établissement de l'état civil, indispensable à la bonne gestion de la cité et à l'élaboration des listes électorales. Sans état civil, il est impossible de mener des campagnes de vaccination ou de garantir l'accès à l'eau. Ces exemples montrent le lien indispensable entre les niveaux local et régional. Il en va de la responsabilité des gouvernements, mais aussi de chacun d'entre nous en tant que parlementaires, à tous les niveaux de pouvoir où nous siégeons. Malgré ses moyens limités, la Communauté française peut intervenir de manière très significative.

Comme Bruxellois francophones, nous devons inlassablement défendre une double fidélité et une double cohérence. Le caractère bicommunautaire et interculturel de la Région bruxelloise est un atout si Bruxelles, capitale de la Communauté française, se veut le creuset de la citoyenneté européenne. Les synergies permettent de concrétiser

la volonté de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof pour la construction de la citoyenneté européenne.

Les parlementaires de la Communauté française n'ont pas l'arrogance, parfois inconsciente, de leurs collègues français. Le fait que certains de ces derniers siègent à l'APF leur apprend une souplesse relationnelle qui peut profiter à leurs collègues du Palais Bourbon et à l'ensemble de la Francophonie. Le débat sur TV 5 l'a encore démontré récemment. Nous sommes capables de créer ou de resserrer des liens, de mettre de l'huile dans les rouages et d'ouvrir des perspectives. Nous devrions faire encore plus.

Nous pourrions accueillir et proposer nos services à nos collègues des pays francophones du Sud qui viennent souvent à Bruxelles pour rencontrer leurs partenaires européens. La semaine dernière, l'ambassadeur du Niger m'expliquait qu'il devait louer une suite dans un hôtel pour organiser une réunion. Il serait si facile pour nous de les accueillir et de leur prêter une salle. Nous pourrions également créer une sorte de parrainage : les représentants d'un État francophone d'Afrique auraient comme contact un parlementaire.

Nous leur rendrions, à peu de frais, un éminent service. Dans cinq ans, le parlement de la Communauté française de Belgique serait le parlement le plus connu de toute la Francophonie !

M. le président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Charles Petitjean (FN). – Au parlement wallon, le député Charles Pire a mis l'accent sur les risques de politisation du nouvel organisme WBI qui résulterait de la fusion du CGRI et de la DRI. Les récentes désignations de délégués dépourvus d'expérience diplomatique, économique, touristique ou culturelle à des postes hautement stratégiques sont à cet égard inquiétantes.

Par ailleurs, le FN émet des réserves quant aux suppressions de délégations. La fusion étant supposée entraîner des économies d'ordre structurel et une diminution des coûts, nous estimons qu'il faut en profiter pour élargir notre représentation à l'étranger en recrutant des agents compétents. Il s'agit de valoriser notre image, d'assurer le rayonnement de notre culture, sans oublier d'accentuer nos efforts pour augmenter les échanges commerciaux pour que notre balance commerciale soit plus que positive. En effet, contrairement à M. Lebrun, nous avons le sentiment que l'aspect économique est fondamental, tout comme l'est la promotion de la langue française. WBI, bien activée, peut être plus qu'un outil relationnel.

Il est l'affirmation d'une identité. Dans l'at-